

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations.

Présents : Mesdames Annie CARAYON, Emilie BEZIO, Séverine LO, Emeline VIGROUX, Mme PIRON Flavie

Messieurs Max ESCAFFRE, Alain TROUCHE, Rémy PEZET, Didier BONNEFOUS et Frédéric ORGUEIL Jean-Marc BALARAN

Absent excusé : Pascal HEBRARD

Absents :

Date de la convocation : le 18 février 2026

Secrétaire de séance : Emilie BEZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 11	Votants : 11
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

D01- APPROBATION CFU 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
 Vu la délibération en date du 18 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
 Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 2 juillet 2021 ;
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du SMRP Vère-Lézert ;
 Vu le Compte Financier Unique 2025 du SMRP Vère-Lézert ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 268 350,95 € en recettes, 253 214,85 € en dépenses et dégagent un résultat de la section de 15 136,10 €.
 En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 82,28 € et les dépenses à 2 830,74 € soit un résultat déficitaire de la section de - 2 748,46 €.
 Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+ 48 947.59 € en Excédent de Fonctionnement et + 6 764.90 € en Excédent d'investissement), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 68 100,13 €.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalizations de l'exercice	Section fonctionnement	253 214,85	268 350,95	15 136,10
	section investissement	2 830,74	82,28	-2 748,46
Reports	Section fonctionnement	0,00	48 947,59	48 947,59
	Section investissement	0,00	6 764,90	6 764,90
	TOTAL FONCTIONNEMENT (réalisations+reports)	253 214,85	317 298,54	64 083,69
	TOTAL INVESTISSEMENT (réalisations+reports)	2 830,74	6 847,18	4 016,44
Résultats cumulés	Section fonctionnement	253 214,85	317 298,54	64 083,69
	Section investissement	2 830,74	6 847,18	4 016,44
	TOTAL CUMULE	256 045,59	324 145,72	68 100,13

Considérant les éléments susvisés ;
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL,

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 25/03/2026
ID : 081-258101823-20260312-D01_12032026CFU-DE



ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, Madame La Présidente n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du SMRP Vère-Lézert

DONNE pouvoir à Mme La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annie Pezet-Carayon'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'A'.

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le